

INFO MEDICAL MAI 2011

Dernière mise à jour sur les AUT

Chaque année, l'Agence Mondiale Antidopage nous réserve son lot de nouveautés. La grande nouveauté cette année est la disparition des déclarations d'usage, créées l'an dernier.

Le tableau ci-dessous résume donc les démarches à effectuer selon les situations.

Quelle procédure pour quelle substance ?			
Toute(s) substance(s) Interdite(s) impliquée(s) dans un traitement médical, à l'exception des glucocorticoïdes par voies non systémiques et des bêta-2-agonistes (Salbutamol et Salmétérol)	glucocorticoïdes par voies non systémiques utilisés seuls	bêta-2-agonistes (Salbutamol et Salmétérol) par voie inhalée	glucocorticoïdes par voie inhalée associés à des bêta-2-agonistes par voie inhalée (Formotérol et Terbutaline) (traitement de l'asthme et de ses variantes)
↓↓↓	↓↓↓	↓↓↓	↓↓↓
Demande d'AUT	Aucune procédure requise		Demande d'AUT

Donc si vous utilisez des glucocorticoïdes par voies non systémiques ou des bêta-2-agonistes seuls par voie inhalées vous n'avez plus aucune démarche à effectuer **autre que de signaler cette prise de médicaments lors d'un éventuel contrôle antidopage.**

Cette dispense de procédure ne signifie pas que le sportif puisse faire n'importe quoi, en particulier les médicaments concernés doivent être utilisés conformément au régime thérapeutique recommandé par le fabricant. Ainsi le SALBUTAMOL (VENTOLINE) doit être administré par voie inhalée à une dose n'excédant pas 1600 microgrammes par 24 heures

- Au-dessous d'une certaine concentration dans les urines, le résultat sera considéré comme normal et ne donnera pas lieu à poursuites
- Au-dessus de ce seuil le résultat sera déclaré comme anormal et le sportif devra prouver par une étude pharmacologique contrôlée que ce résultat anormal est bien l'usage d'une dose thérapeutique correcte.

De toute façon le sportif sera amené à justifier cette prise médicamenteuse à l'aide de certificats médicaux, ordonnances et résultats d'exams fonctionnels, par exemple pour l'asthme, épreuves fonctionnelles respiratoires, tests de réversibilité sous bêta-2-agonistes, test d'hyperréactivité bronchique, ce qui, somme toute s'appelle toujours, malgré les réformes, un dossier médical.

Dr Jean-Claude LAPOSTOLLE